

RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02442
Numéro SIREN : 820 962 751
Nom ou dénomination : SEETY

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/014211

SAS SEETY

4 Chemin de Soulelhat

31450 AYGUESVIVES



COMPTES ANNUELS

Certifié conforme à l'original

Partner
24 Avenue Marcel Dassault

31500 TOULOUSE

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 7	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 000		1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	22 058		22 058	
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	143 423	23 058	120 366	522.02
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	176 481	33 058	143 423	433.86
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	140 000	145 000	5 000-	3.45-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 124	3 121	25 003	801.18
	Dettes fiscales et sociales	66 870	13 905	52 965	380.91
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 658	3 916	2 258-	57.66-
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	236 652	165 942	70 710	42.61
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	413 133	199 000	214 134	107.61

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

236 652 165 942

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 7	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 468	774	1 694	218.85
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 468	774	1 694	218.85
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	2 468	774	1 694	218.85
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	201 760	28 798	172 963	600.62
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	58 337	5 740	52 597	916.32
Total des produits (I+III+V+VII)	242 293	41 598	200 695	482.46
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	98 869	18 541	80 329	433.26
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	143 423	23 058	120 366	522.02

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 413 133.19 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 239 823.57 Euros et dégageant un bénéfice de 143 423.35 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a procédé à la nomination d'un commissaire aux comptes par AGE du 26 décembre 2017.

Les associés ont également décidé lors de cette AGE de transférer le siège social de la société au 16 avenue de l'Europe, 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE à effet au 1er septembre 2017.

La société a pris des participations dans les sociétés suivantes :

- SARL LES BALCONS DE RIBOSI (100%)
- SARL PARC BOURBON (50%)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est à signaler sur ce point.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 250	3 250	
Autres créances clients	71 736	71 736	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 768	5 768	
Groupe et associés	169 502	169 502	
Débiteurs divers	24 903	24 903	
Charges constatées d'avance	4 518	4 518	
TOTAL	279 677	279 677	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	28 124	28 124		
Impôts sur les bénéfices	53 919	53 919		
Taxe sur la valeur ajoutée	12 951	12 951		
Groupe et associés	140 000	140 000		
Autres dettes	1 658	1 658		
TOTAL	236 652	236 652		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	140 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	10 000			10 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- LES BALCONS DE RIBOSI	1 000	100.00	
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- DOMAINE de RIBOSI	1 000	33.40	262 074
- LE PARC BOURBON	1 000	50.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

SEETY

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €
16 Avenue de l'Europe – 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
RCS TOULOUSE 820 962 751

EXTRAIT DE L'ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 29 JUIN 2018

DECISION N°2

Affectation du résultat

Les associés, à l'unanimité, après avoir pris connaissance :

- Du rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

Approuvent la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 font apparaître un bénéfice 143 423,35 €.

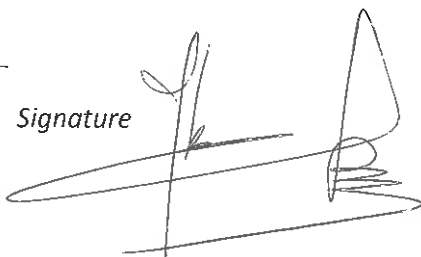
Décident, d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

Affectation :

Au compte « Autres réserves » 143 423,35 €

Rappellent, conformément aux dispositions de l'article 243 du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué précédemment.

Certifié conforme à l'original par le Président
Monsieur Jean-Baptiste CRAMPES

Signature 



**Philippe CONTE
Frantz MIRAL**

Société d'Expertise Comptable
& de Commissariat aux Comptes

SAS SEETY

16 Avenue de l'Europe
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2017**



**Philippe CONTE
Frantz MIRAL**

Société d'Expertise Comptable
& de Commissariat aux Comptes

SAS SEETY

**16 Avenue de l'Europe
31 520 Ramonville-Saint-Agne**

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Aux associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SEETY relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice au 31 décembre 2016 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 26 Décembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Evaluation des créances et des dettes » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons d'une part, vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et d'autre part, nous nous sommes assurés de leur correcte application notamment pour les comptes courants des « sociétés filles ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



2



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale Ordinaire

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale Ordinaire sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs



et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Toulouse,

Le 12 Juin 2018

SC Philippe CONTE – Frantz MIRAL

Représentée par Frantz MIRAL



Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 7	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	18 007	1 846	16 161		16 161	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 834		1 834	334	1 500	449.10
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 250		3 250		3 250	
	Total II	23 091	1 846	21 245	334	20 911	N5
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	71 736		71 736	48 989	22 747	46.43
	Autres créances	200 173		200 173	146 408	53 765	36.72
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	115 462		115 462	2 201	113 260	N5
	Charges constatées d'avance (3)	4 518		4 518	1 068	3 450	323.07
	Total III	391 889		391 889	198 666	193 223	97.26
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		414 979	1 846	413 133	199 000	214 134	107.61

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

3 250

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 7	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRIES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 000		1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	22 058		22 058	
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	143 423	23 058	120 366	522.02
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	176 481	33 058	143 423	433.86
AUTRES FONDS PROPRIES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	140 000	145 000	5 000-	3.45-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 124	3 121	25 003	801.18
	Dettes fiscales et sociales	66 870	13 905	52 965	380.91
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 658	3 916	2 258-	57.66-
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	236 652	165 942	70 710	42.61
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	413 133	199 000	214 134	107.61

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

236 652 165 942

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 7		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	239 824		239 824	40 824		199 000	487.46
Chiffre d'affaires NET	239 824		239 824	40 824		199 000	487.46
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			1			1	
Total des Produits d'exploitation (I)			239 824	40 824		199 000	487.46
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			38 074	12 801		25 273	197.44
Impôts, taxes et versements assimilés			595			595	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 846			1 846	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			18			18	
Total des Charges d'exploitation (II)			40 532	12 801		27 732	216.65
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			199 292	28 023		171 268	611.16
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 7	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 468	774	1 694	218.85
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 468	774	1 694	218.85
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	2 468	774	1 694	218.85
3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)	201 760	28 798	172 963	600.62
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	58 337	5 740	52 597	916.32
Total des produits (I+III+V+VII)	242 293	41 598	200 695	482.46
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	98 869	18 541	80 329	433.26
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	143 423	23 058	120 366	522.02

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 413 133.19 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 239 823.57 Euros et dégageant un bénéfice de 143 423.35 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a procédé à la nomination d'un commissaire aux comptes par AGE du 26 décembre 2017.

Les associés ont également décidé lors de cette AGE de transférer le siège social de la société au 16 avenue de l'Europe, 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE à effet au 1er septembre 2017.

La société a pris des participations dans les sociétés suivantes :

- SARL LES BALCONS DE RIBOSI (100%)
- SARL PARC BOURBON (50%)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est à signaler sur ce point.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			18 007
TOTAL			18 007
Autres participations	334		1 500
Prêts, autres immobilisations financières			3 250
TOTAL	334		4 750
TOTAL GENERAL	334		22 757

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			18 007	18 007
TOTAL			18 007	18 007
Autres participations			1 834	1 834
Prêts, autres immobilisations financières			3 250	3 250
TOTAL			5 084	5 084
TOTAL GENERAL			23 091	23 091

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		1 846		1 846
TOTAL		1 846		1 846
TOTAL GENERAL		1 846		1 846

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	1 846				
TOTAL	1 846				
TOTAL GENERAL	1 846				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 250	3 250	
Autres créances clients	71 736	71 736	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 768	5 768	
Groupe et associés	169 502	169 502	
Débiteurs divers	24 903	24 903	
Charges constatées d'avance	4 518	4 518	
TOTAL	279 677	279 677	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	28 124	28 124		
Impôts sur les bénéfices	53 919	53 919		
Taxe sur la valeur ajoutée	12 951	12 951		
Groupe et associés	140 000	140 000		
Autres dettes	1 658	1 658		
TOTAL	236 652	236 652		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	140 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	10 000			10 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- CCA LOYER IMMAVERGNE	1 625		
- CCA LOC COPIER	252		
- CCA ASS COPIER	101		
- CCA CHARGES LOC	1 091		
- CCA SMABTP 2018	1 122		
- CCA PB VOITVRE	328		
Total	4 518		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		2 468
Dont entreprises liées		2 468

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 400 euros, composés exclusivement des honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- LES BALCONS DE RIBOSI	1 000	100.00	
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- DOMAINE de RIBOSI	1 000	33.40	262 074
- LE PARC BOURBON	1 000	50.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

